



RAPPORT DE LA COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 12-2021

Demande de subvention unique en faveur des travaux de relocalisation du Théâtre Contexte Silo à la rue du Lac à Renens et de soutien complémentaire annuel au fonctionnement

Séance tenue en date du 16 novembre au 16A rue du Lac, dans les futurs locaux du théâtre.

Les commissaires :

Philippe Hertig – Rapporteur,
Bastienne Joerchel Anhorn, Cristina Baquero, Verena Berseth, Pierre Borloz,
Roland Delapierre, Elodie Golaz Grilli, Florian Gruber, Muriel Rossel.

Délégation de la Municipalité :

Jean-François Clément, Syndic, Nathalie Jaccard, Municipale, Michèle Dedelley,
Cheffe de service.

Représentantes du *Théâtre* et Maître de l'ouvrage:

Zina Balmer, Administratrice, Lisa Torriente, Adjointe,

Maître d'œuvre : Priscille Biolley, Architecte.

En bref

Le préavis 12-2021 demande au conseil communal d'accepter l'octroi d'une subvention unique de 40'000 fr. et l'augmentation de la subvention ordinaire de 12'000 à 48'000 fr. en faveur de l'*Association Théâtre Silo du Lac*.

La subvention unique de 40'000 fr. contribue à la couverture des frais de la relocalisation du *Théâtre* qui, devant quitter prochainement les locaux qu'il occupe dans le Silo, a trouvé à se reloger rue du Lac 16A. Ces frais de relocalisation, occasionnés par les travaux de transformation de sa nouvelle demeure, sont estimés à 250'000 fr. . L'*association* a obtenu à ce jour, d'une pluralité de commanditaires, un montant total de 199'000 fr.. Avec la subvention de Renens, il ne lui manquera plus que 11'000 fr. à trouver.

Les 36'000 fr. d'augmentation de la subvention ordinaire sont nécessités par le paiement nouveau d'un loyer, de ses charges afférentes et de l'exploitation des locaux, de ceux notamment dévolus aux activités socio-culturelles prévues. Les 12'000 fr. reçus jusqu'à ce jour sont maintenus et continuent à couvrir les mêmes besoins de fonctionnement.

Signalons qu'une recherche de financement participatif aux travaux de relocalisation (ou Crow Funding), qui approche à ce jour les 17'000 fr., est en cours sur le site www.theatre-contexte-silo.ch.

La Municipalité est unanime à soutenir ce préavis, comme a été unanime la commission des finances à en accepter les incidences financières.

Séance de la commission

Les dispositions architecturales du nouveau site et les étapes des travaux à effectuer pour y aboutir sont expliquées en images « power point » aux commissaires.

La singularité du *Théâtre Contexte Silo*, la conception de ses directrices quant à leur rôle d'animation dans la cité et quant à leur apport à la collectivité sont présentées aux commissaires, dans leur évolution passée et dans les développements futurs que ses animatrices ambitionnent, en lien avec les nouveaux locaux et leurs possibilités accrues.

Les représentants de la Municipalité relèvent la persévérance et le mérite des animatrices du *Théâtre*, actrices notoires ces quinze dernières années de la vie culturelle renanaise, en produisant, créant, mettant en scène et jouant nombre de spectacles de grande qualité et originalité.

Ils confirment la détermination des autorités communales à maintenir au sud des voies CFF un lieu propice aux activités et productions culturelles et observent que l'investissement à consentir ici contribuera, au même titre que les lourds investissements en cours dans les infrastructures, à faire de Renens, et du district de l'Ouest lausannois, un espace urbain dynamique et accueillant, Renens a vécu ces dernières années la disparition de lieux de création et d'accueil, révélant la précarité de ces institutions et l'importance d'un soutien attentif aux acteurs culturels.

Questions des commissaires.

Considérant la localisation du *Théâtre* et l'intérêt d'en étoffer les ressources, les commissaires se demandent si le Maître de l'ouvrage ne devrait pas solliciter l'aide des communes voisines. Celui-ci répond que, pour des raisons de tactique et d'efficacité, il a choisi de préférer s'assurer d'abord du concours de Renens, sa commune de résidence. Une fois le préavis accepté par le conseil communal, il considérera l'opportunité de prendre langue avec d'autres communes du district, et mieux encore plus tard lorsqu'il sera envisagé de fournir des prestations aux écoles de ces mêmes communes.

A propos de la politique des prix un commissaire demande qui sont les « professionnels » auxquels une réduction est accordée ? Ce sont les gens du spectacle et il s'agit là d'une tradition propre aux théâtres, lui répond-on.

Concernant les abonnements, leur faisabilité sera examinée sur la base d'une analyse de la fréquentation après un certain temps d'exploitation.

Quelques commissaires observent qu'en l'état actuel trouver l'entrée du *Théâtre* est ardu et appellent de leurs vœux la mise en place rapide d'une signalisation idoine. L'un d'eux mentionne que le proche parking du Censuy est fort

commode mais qu'il serait judicieux d'équiper d'un éclairage le chemin qui le relie au *Théâtre* ainsi que de l'adapter au passage des fauteuils roulants.

Considérations des commissaires

La palette des activités projetées dans les différents espaces du futur complexe recueille l'approbation des commissaires. En particulier les animations, les cours et stages à destination des écoles et d'autres publics, l'accueil des associations et sociétés locales et, plus particulièrement encore, toutes les formes de médiation culturelle. On souligne aussi l'intérêt de disposer d'une salle de spectacle aux dimensions modestes, propre à ne pas intimider les profanes et à séduire les enfants.

Les commissaires sont d'accord pour relever l'excellente tenue du préavis : sa clarté, son exhaustivité, sa précision et la qualité de sa rédaction. Plusieurs s'interrogent sur le budget des travaux et craignent que, s'agissant de transformations dont l'évaluation est toujours sujette à caution, il ne se révèle insuffisant en fin de compte. Ils s'accordent pour dire qu'un budget plus confortable et une demande de subvention plus élevée n'auraient pas soulevé d'opposition de leur part.

Toutefois tous admettent que la nature des travaux décrits et le soin apporté à leur identification peut faire espérer que leurs coûts seront maîtrisés.

Délibération des commissaires

- a) La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au conseil communal d'accepter telles quelles les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 12-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2022, à savoir:

- Une subvention unique à l'investissement en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac pour un montant de **CHF 40'000.- TTC**, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.
- Une augmentation de la subvention ordinaire en faveur de l'Association Théâtre Silo du Lac d'un montant de **CHF 36'000.-**, portant la subvention ordinaire à **CHF 48'000.- TTC** en 2022, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.

PREND ACTE que soit portée aux budgets 2023 et suivants, la subvention ordinaire en faveur de l'Association Théâtre Contexte Silo - Silo du Lac d'un montant annuel de **CHF 48'000.- TTC**, compte N° 5100.3653.05 - Subvention au Théâtre Contexte Silo.